

vorher in Sachbeschädigungen zu machen, in Besetzungen und in Bauverhinderungen. Das wäre dann eigentlich alles nicht nötig.

Ich bitte Sie, diesem Nachtragskredit zuzustimmen und alle anderen Anträge abzulehnen. Es wäre immer noch denkbar, dass man mit der Verwirklichung des Zaunes zuwartet – dass man aber weiterfährt mit Bauen –, bis irgend etwas passiert, und erst dann mit der Erstellung der Umzäunung beginnt; dies um zu zeigen, dass wir auch Vertrauen haben in die Demokratie.

Ich hoffe, Sie haben es auch.

Erste Eventualabstimmung – Premier vote préliminaire

Für den Antrag David	83 Stimmen
Für den Antrag Oehler	62 Stimmen

Zweite Eventualabstimmung – Deuxième vote préliminaire

Für den Antrag David	70 Stimmen
Für den Antrag der Minderheit	59 Stimmen

Definitiv – Définitivement

Für den Antrag der Mehrheit	87 Stimmen
Für den Antrag David	71 Stimmen

**Bundesbeschluss über den ersten Nachtrag zum Voranschlag 1991
Arrêté fédéral concernant le premier supplément au budget 1991**

Detailberatung – Discussion par articles

Titel und Ingress, Art. 1–4

Antrag der Kommission

Zustimmung zum Entwurf des Bundesrates

Titre et préambule, art. 1–4

Proposition de la commission

Adhérer au projet du Conseil fédéral

Angenommen – Adopté

Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble

Für Annahme des Entwurfes	106 Stimmen
Dagegen	1 Stimme

An den Ständerat – Au Conseil des Etats

90.061

**Sicherheitspolitik.
Bericht 1990
Politique de sécurité.
Rapport 1990**

Bericht des Bundesrates vom 1. Oktober 1990 (BBI III 847)

Rapport du Conseil fédéral du 1er octobre 1990 (FF III 794)

Kategorie II, Art. 68 GRN – Catégorie II, art. 68 RCN

Antrag der Kommission

Mehrheit

Kenntnisnahme vom Bericht

Minderheit

(Haering Binder, Carobbio, Hubacher, Ledergerber)

Rückweisung des Berichts an den Bundesrat

mit dem Auftrag, es sei ein Sicherheitskonzept zu erarbeiten, das

a. im Strategie- und Massnahmenbereich konkrete Antworten auf die gewandelte Bedrohungssituation (globale Umweltgefährdungen, internationale wirtschaftliche und politische Integrationsprozesse usw.) gibt; und

b. darlegt, wie die finanziellen Aufwendungen für den unwahrscheinlichen Fall einer militärischen Verteidigung erheblich reduziert und zugunsten der präventiven Verminderung sowie Bewältigung der übrigen existentiellen Gefährdungen umverteilt werden.

Proposition de la commission

Majorité

Prendre acte du rapport

Minorité

(Haering Binder, Carobbio, Hubacher, Ledergerber)

Renvoyer le rapport au Conseil fédéral

qui est invité à élaborer une conception de la sécurité

a. fournissant, dans le domaine de la stratégie et des mesures à prendre, des réponses concrètes aux mutations de la situation de menace (mise en péril globale de l'environnement, processus internationaux d'intégration sur les plans économique et politique, etc.), et

b. exposant comment les dépenses financières qu'entraînerait le cas improbable d'une défense militaire pourraient être fortement réduites et réorientées vers l'atténuation et la maîtrise des autres dangers existentiels.

M. Matthey, rapporteur: La discussion du rapport du Conseil fédéral sur la politique de sécurité de la Suisse a retenu notre commission durant trois séances de deux jours. Elle s'est déroulée alors que le monde vivait, dans l'inquiétude, les événements de la crise du Golfe persique. Au moment de la publication du rapport, la politique de sécurité était ainsi d'abord considérée avec l'espoir de la disparition des menaces et des risques militaires, particulièrement en Europe. L'étude du rapport s'est faite avec la guerre en arrière-plan. Enfin, nous l'examinons aujourd'hui alors que l'on cherche à tirer les conséquences de cette guerre et de la crise du Golfe, y compris pour notre pays. La commission vous propose d'ailleurs l'acceptation d'un postulat à cet effet.

Si l'on s'en réfère également à l'évolution intérieure qu'a connue l'URSS depuis la publication du rapport et la situation de l'Allemagne, on mesure mieux la rapidité avec laquelle les événements se sont déroulés. Cette évolution justifie a posteriori les deux précisions essentielles que le Conseil fédéral a apportées dans le titre de son rapport – il s'agit du rapport 1990 – et la politique de sécurité y est examinée dans un monde en mutation.

Une minorité propose le renvoi du rapport, mais dans sa majorité, la commission estime qu'il expose de façon complète les menaces existentielles et les développements de la sphère politico-militaire, qu'il analyse de façon nouvelle les chances et les dangers de l'évolution en cours. La commission a cependant regretté qu'une attention trop limitée ait été portée à la situation intérieure du pays. Ainsi, l'importance de la cohésion interne et la nécessité de la solidarité, comme ciment de la volonté de l'existence commune et de la politique de sécurité, auraient-elles pu être plus développées et mieux appréciées, tout comme l'évolution des idées à l'égard des institutions et des valeurs que nous entendons défendre ou promouvoir.

Le rapport n'entend pas fournir des réponses définitives à tous les problèmes posés par la politique de sécurité, ni faire une analyse complète de tous les domaines qui concernent cette politique. Ainsi en est-il notamment de la politique intérieure et de la politique étrangère, de la coopération au développement et de l'aide humanitaire ou de la protection de l'environnement. Destiné à informer le Parlement et le peuple sur la politique de sécurité, le rapport constitue une base de discussion à partir de laquelle le Conseil fédéral entend agir ou élaborer des propositions sectorielles plus précises: il s'agit de «Armée 95», protection civile 95, la protection de l'Etat et la réglementation de l'exportation d'armes. En aucun cas, et cela fut précisé en commission, il ne s'agit par ce rapport de se prononcer sur la conception future de l'armée ou l'opportunité

d'acquérir certains types de matériel militaire, comme des missiles ou des avions.

Ce rapport entend adapter notre politique de sécurité dans une phase de transition entre une période marquée certes par la guerre froide, mais à la situation bien définie, et une période faite de moins de tension mais de plus grande incertitude. Selon la commission, ce rapport devra en conséquence être réadapté plus rapidement que ne le fut le précédent rapport qui date de 1973. Elle propose par une motion qu'un rapport y relatif soit établi une fois par législature.

Le rapport est le fruit de la réflexion conduite dans un premier temps par un groupe de travail interdépartemental de haut niveau, comprenant notamment les secrétaires d'Etat des différents départements. La commission a d'ailleurs insisté pour que la politique de sécurité soit bien l'expression de l'ensemble du Conseil fédéral et non pas de l'un ou l'autre de ses départements. C'est d'ailleurs pour respecter cette dimension gouvernementale qu'ont participé aux travaux de la commission et en permanence plusieurs représentants du Département militaire fédéral, du Département fédéral des affaires étrangères et, selon les sujets abordés, des représentants d'autres départements. Nous leur réadressons d'ailleurs nos vifs remerciements pour leur présence et leur participation active à nos travaux, comme nous remercions les experts que nous avons entendus.

Alors que le rapport de 1973 sur la politique de sécurité exprimait l'inquiétude, face aux puissances et aux menaces militaires extérieures, et se basait sur les intentions hostiles, le rapport 1990 exprime l'espoir de voir s'établir, du moins en Europe, une situation plus stable où les chances de la paix et de la coopération entre les peuples et les pays sont non seulement réelles mais contenues dans les mutations que connaît le monde depuis quelques années. En cela, il faut comparativement au rapport 1973 souligner l'esprit du rapport 1990. Le premier n'envisageait que les risques militaires, le second traduit la volonté d'ouverture sur les problèmes principaux de notre temps, de recherche de la coopération et de la stabilité internationale. En effet, nous sommes entrés depuis deux ans dans une période de véritable révolution stratégique, marquée par les événements principaux suivants: la chute du mur de Berlin et la réunification de l'Allemagne, l'effondrement des régimes communistes en Europe centrale et orientale, la remise en marche et l'instauration dans ces pays de la démocratie, le rétablissement des droits de l'homme et la libéralisation de l'économie, l'évolution intérieure et extérieure de l'Union soviétique aux prises avec les risques d'implosion et de désintégration de l'union, enfin la dissolution du Pacte de Varsovie.

Tous ces événements ont mis fin, définitivement sans doute, à la situation de guerre froide et à celle d'un monde bipolaire, marqué par les tensions est-ouest. Dans le même temps, l'Europe se construit avec la perspective de l'approfondissement de la Communauté européenne, à travers l'union politique et l'union économique et monétaire, avec aussi la volonté affirmée de coopération de la part de tous les Etats européens à travers le rapprochement de nombreux pays vers la Communauté, dans le cadre du Conseil de l'Europe ou de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Mais si les menaces militaires sont en réduction, de nouveaux risques et de nouveaux défis sont apparus qui, bien que situés hors du contexte politico-militaire, mettent en danger l'existence de nos sociétés. Le plus important d'entre eux, aux yeux de la commission, est l'explosion démographique et les mouvements migratoires qu'elle ne va pas manquer d'engendrer comme d'ailleurs les différences de développement économique et social entre les pays. Dans ce contexte, les rapports Nord-Sud prennent naturellement une grande importance, tout particulièrement le soutien aux pays les plus pauvres et aux pays en développement, non seulement par le désendettement et l'amélioration des termes de l'échange mais encore, par exemple, par des limitations d'exportation d'armes. La politique étrangère ainsi que l'aide humanitaire constituent des instruments directs ou indirects de la politique de sécurité. De même, le soutien aux pays de l'Europe orientale et centrale en vue du rétablissement de leur situation économique et sociale s'avère indispensable. Il est en effet à craindre que les effets

négatifs qui pourraient représenter les espoirs déçus de tous ces pays se tournent contre l'Europe. Comme l'a dit un de nos experts, «il ne faut pas que l'Europe des beaux quartiers se coupe des pays européens moins bien lotis».

Aux yeux de la commission, les risques écologiques constituent un autre secteur très important de dangers existentiels que nous devons prévenir, tout comme la vulnérabilité des sociétés industrielles et la préservation des ressources naturelles. La paix est davantage qu'un état de non-guerre, elle implique que soient surmontées la violence, la famine, la pauvreté, l'oppression, et que soit sauvegardé le milieu vital. Selon la commission, avec le changement de la nature de la menace, la défense militaire perd de son importance au profit de l'économie et de la diplomatie. Mais cette perte d'importance ne peut être assurée à long terme et l'avenir est encore gros d'incertitudes. Ainsi, même si les risques de conflit armé diminuent en Europe, d'autres dangers ont été soulignés au sein de la commission: la résurgence des nationalismes, l'intégrisme religieux, la multiplication des conflits régionaux, la violence indirecte comme le terrorisme, l'imprévisibilité aussi de l'évolution en Union soviétique. On ne peut en effet écarter les risques et les conséquences de conflits intérieurs à l'URSS qui pourraient aboutir à une crise très grave en Europe, comme on y assiste déjà en Yougoslavie.

Ainsi, en soulignant la nécessité de prendre en compte le nouveau contexte international et de s'y adapter, la commission souscrit à la nécessité d'une défense armée et aux objectifs de la politique de sécurité définie dans le rapport du Conseil fédéral qui se réfère d'ailleurs à l'article 2 de la constitution. Nous nous permettons de rappeler ces objectifs, qui sont les suivants: assurer la paix dans la liberté et l'indépendance, maintenir notre liberté d'action, protéger la population et ses bases d'existence, défendre le territoire national et contribuer à la stabilité internationale, particulièrement en Europe. Mais de l'avis de la commission, ces objectifs ne pourront toutefois être réalisés seuls. C'est pourquoi, dans le cours de la discussion, deux thèmes ont émergé de manière permanente: le droit et la politique de neutralité ainsi que la place de notre pays en Europe en particulier. Ici aussi, des craintes ont été émises quant à un isolement de la Suisse en Europe, ce qui constituerait aussi un risque en matière de politique de sécurité. Un petit pays comme le nôtre, même animé d'une ferme volonté de défense, peut-il encore envisager seul sa sécurité ou ne doit-il pas l'envisager dans le cadre de l'interdépendance des pays européens? A l'évidence, un conflit restreint au seul territoire de notre pays est hautement improbable, et un conflit intervenant dans les pays voisins atteindrait aussi la Suisse. Par ailleurs, l'intégration croissante de notre pays à l'Europe implique aussi pour nous la solidarité en matière de politique de sécurité ou de paix. Il convient dès lors, aux yeux de la commission, de prolonger la réflexion que le Conseil fédéral n'a fait qu'esquisser sur la participation de notre pays à un partenariat de sécurité européen, plus particulièrement dans le cadre du concept de la sécurité collective en Europe. C'est le sens du postulat déposé par notre commission et ce concept en discussion au sein de la Communauté déterminera très certainement l'issue des discussions en cours sur l'union économique et monétaire ainsi que l'union politique, les réflexions en cours sur la place de l'OTAN et de l'Union de l'Europe occidentale dans la politique de défense de l'Europe.

Notre contribution à la stabilité et à la solidarité internationales doit se faire par l'intermédiaire de la politique étrangère que la commission souhaite voir se développer dans la politique de promotion de la paix, de prévention des conflits et du règlement pacifique des différends. En ce sens, elle appuie le Conseil fédéral dans son engagement au sein de la CSCE et lui demande de renforcer son effort dans les domaines du désarmement, comme par exemple l'accord CFE de réduction des armes conventionnelles en Europe, du renforcement de la démocratie dans les pays où celle-ci est encore fragile et de la défense des droits de l'homme. Elle lui demande ainsi, à travers la présentation d'une motion, d'intensifier la recherche sur la paix et sur les conflits.

C'est aussi dans cette perspective qu'a porté la discussion sur la politique et le droit de la neutralité, question essentielle de la

politique de sécurité de la Suisse. Sachant qu'un groupe de travail institué par le Conseil fédéral examine actuellement cette question, la commission ne s'est pas interrogée sur le fait de savoir si le principe de la neutralité devait ou non être conservé. Elle a toutefois suivi l'analyse du Conseil fédéral selon laquelle la neutralité n'est pas un but en soi mais un moyen et un instrument de notre politique, moyen qui ne doit pas signifier repli égoïste et absence de solidarité.

Au contraire, pour la commission, la Suisse n'a pas épuisé, dans le cadre de la conception actuelle de la neutralité, les possibilités d'être solidaire et disponible envers le reste du monde. L'espoir et la volonté de voir s'instaurer un ordre stable et plus sûr, basé sur la confiance et la coopération, de saisir les possibilités de réduire progressivement le potentiel militaire ne sauraient cependant, pour la commission, aboutir au renoncement de la politique de défense générale du pays et au principe de la neutralité armée. Même si la menace de conflit armé est aujourd'hui réduite en Europe, on ne peut définitivement l'exclure et si la sécurité ne saurait être garantie par la seule composante militaire, celle-ci reste un instrument de protection nécessaire de la population dans un monde où les risques de conflit subsistent, tout comme le maintien de potentiels militaires importants.

En ce sens, la Suisse n'est pas dans une situation distincte des autres Etats et elle doit aussi se mouvoir dans un environnement incertain. La Suisse, en tant qu'Etat neutre au milieu de l'Europe, doit mener une politique de neutralité crédible et disposer d'une défense qui concourt à la sécurité de l'Europe. Au sein de la commission on a parlé d'une neutralité et d'une défense eurocompatible et utile à l'Europe.

Si la commission a pris acte de l'idée du Conseil fédéral de créer un corps de casques bleus qui nécessite cependant l'accord du Parlement, elle a émis des réserves quant à la mission de promotion de la paix qu'assigne le Conseil fédéral à l'armée. Pour la commission les trois missions essentielles de l'armée restent la prévention de la guerre et la dissuasion, la défense du territoire national, la protection de la population. La commission a aussi émis de vives objections quant à des missions non militaires qui pourraient être confiées à l'armée en lieu et place de moyens civils, que ce soit dans sa présence aux frontières dans la politique d'asile ou dans d'autres domaines de la vie civile. La commission a toutefois reconnu l'utilité et le besoin de l'intervention de l'armée en cas de catastrophe. Elle a aussi obtenu du Conseil fédéral, et cela en référence à la P-26 et à la P-27, l'assurance qu'aucune intention ne figurait dans le rapport qui ne serait du ressort du Parlement.

Si la commission a pris connaissance des intentions du Conseil fédéral concernant le projet «Armée 95» et sa volonté de réduire les effectifs de l'armée, elle n'est pas entrée dans le détail de l'organisation et de la structure future de l'armée, sur ses moyens, sur sa doctrine. Elle a cependant tenu à réaffirmer le maintien du système de milice, le besoin d'une armée adaptée aux conditions nouvelles, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de notre pays, faite de mobilité de flexibilité et susceptible de s'adapter à un système européen de défense. La commission est aussi d'avis que la répartition des moyens financiers entre les différents moyens de la politique de sécurité doit intervenir lors de l'élaboration du plan financier.

En ce qui concerne les autres composantes de la politique de la défense générale, il a été relevé la nécessité d'améliorer la formation en matière de protection civile et la nécessité d'en conserver le caractère proprement civil et de milice, de lui rendre aussi une crédibilité qu'elle a perdue. Le rapport «protection civile 95» permettra certainement d'y revenir.

De même le domaine de la protection de l'Etat fera bientôt l'objet d'une discussion dans ce Parlement. La commission a toutefois tenu à préciser, dans une note jointe au procès-verbal ce que le Conseil fédéral entendait par moyens illicites pour changer l'ordre établi (page 46 de la version française). Ce renvoi au caractère illicite s'en tient aux principes de l'article 275 du Code pénal de l'illicéité des voies et moyens utilisés pour changer l'ordre constitutionnel. Il s'agit donc d'une acception restrictive du domaine relevant de la protection de l'Etat.

Pour ce qui est de l'information, et suite aux expériences faites

dans la guerre du Golfe, la commission a tenu à rappeler le devoir d'information du Conseil fédéral et la nécessité de disposer, même en temps de crise, d'une information objective et fidèle à la réalité. Dans ce contexte-là, comme dans la conduite stratégique, la commission s'est interrogée sur l'opportunité et l'utilité pour le Conseil fédéral de mettre en place un conseil de sécurité. Un postulat visant à une réflexion complémentaire sur les structures actuelles d'information du Conseil fédéral et sur la création d'un organe assurant une analyse permanente des risques à l'intention du Conseil fédéral a été proposé par la commission.

Au terme de l'examen du rapport, une minorité de la commission a proposé de renvoyer ce rapport au Conseil fédéral. Elle estime le rapport insuffisant dans la mesure où, à son sens, il ne tient pas assez compte du coût de la politique proposée et de la pondération des moyens attribués aux diverses composantes de la politique de sécurité, dans la mesure aussi où il ne prend pas suffisamment en compte la vulnérabilité des sociétés industrielles, notamment par la menace du nucléaire et les difficultés à les défendre. Elle craint enfin que le rapport du Conseil fédéral n'ait pour rôle essentiel de fournir les éléments de base à l'acquisition d'un nouvel avion de combat.

Monsieur le président, Monsieur le Conseiller fédéral, Mesdames et Messieurs les députés, avant de conclure je tiens, au nom de la commission, à remercier le chef du Département militaire pour sa très grande disponibilité et, comme président, l'ensemble des membres de la commission pour le bon état d'esprit qu'ils ont en permanence manifesté durant nos travaux.

Quelle est l'hypothèse la plus probable pour les années à venir? La paix ou une période troublée et difficile notamment en Europe? Nul ne le sait vraiment et là demeure l'incertitude et l'insécurité. Tenir compte des risques ce n'est pas abandonner l'espoir de la paix. C'est pourquoi la majorité de la commission vous invite à prendre acte du rapport du Conseil fédéral sur la politique de sécurité et, par 16 voix contre 2, de ne pas donner suite à la proposition de renvoi au Conseil fédéral présentée par la minorité de la commission. Elle vous prie enfin de bien vouloir accepter les motions et postulats de la commission qui ont été acceptés à l'unanimité ou à une très forte majorité des membres de la commission et que le Conseil fédéral vous propose, lui aussi, d'accepter.

Mühlemann, Berichterstatter: Seit Jacques Delors am 6. Januar 1985 sein Binnenmarktprogramm verkündet hat und Michail Gorbatschow am 11. März 1985 zum Generalsekretär der Kommunistischen Partei der Sowjetunion gewählt worden ist, veränderte sich das politische Umfeld der Schweiz entscheidend. Wir sind in Europa aus der Phase des kalten Krieges übergetreten in eine Phase der Détente, einer Phase, die Hoffnung auf friedlichere Zeiten weckt.

Dieser Wandel hat zu einem Denkprozess im Bereiche unserer Sicherheitspolitik geführt. Es sei dabei daran erinnert, dass zahlreiche Vorstösse aus den Räten in den achtziger Jahren diesen Denkvorgang beschleunigt haben. Es ist aber wahrscheinlich das Hauptverdienst von Herrn Bundesrat Villiger, dass die neue Lagebeurteilung in Angriff genommen worden ist. Wir möchten ihm von der Kommission aus danken für seinen Einsatz, aber auch seinen internen und externen Experten für die ausgezeichnete Beratung der Kommission.

Mit dem sicherheitspolitischen Bericht 1990 ist der Bericht 1973 abgelöst. Der Bericht von 1973 war schlussendlich so etwas wie ein militärhistorisches, fast literarisches Denkmal, an dem man nicht zu rütteln wagte. Er war ausgesprochen an der militärischen Bedrohung orientiert und hat alle anderen Risiken weniger stark in Erwägung gezogen.

Der neue Bericht geht deutlich weiter, indem er offen ist für Überlegungen im Bereiche der Risikoanalysen, die nicht nur die militärische Denkweise beinhalten. Es wird neu unterschieden zwischen einer Sicherheitspolitik im engeren Sinne – ähnlich der im Bericht von 1973 – und einer Sicherheitspolitik im weiteren Sinne. In der Analyse finden Sie die ganze Breite. In den getroffenen möglichen Massnahmen wird der Bericht dann zu Recht auf den mehr militärischen Bereich reduziert.

Die Kommission hat vor dem Golfkrieg, während des Golfkrie-

ges und nach dem Golfkrieg getagt. Das führte zu interessanten, lebhaften und anregenden Diskussionen.

Bei der Beurteilung der Risiken im weiteren Sinne sind wir uns darüber einig geworden, dass gefährliche Risiken auftauchen können, die dann in Gefahren übergehen und sich noch weiter zu eigentlicher Bedrohung verstärken können. So steht etwa heute die Angst im Vordergrund, dass die Schweiz in Europa isoliert dastehen könnte. Dies ist ein ausgesprochen aussenpolitisches Risiko, das durch unser Departement für auswärtige Angelegenheiten gelöst werden muss, welches hier die Federführung hat. Es liegt auch vor oder ist zumindest angekündigt eine Art aussenpolitischer Bericht, ähnlich diesem sicherheitspolitischen Rapport, gefordert im übrigen von der Kommission für auswärtige Angelegenheiten des Nationalrates. Wir haben somit die Möglichkeit, neben dem sicherheitspolitischen Bericht eine aussenpolitische Lagebeurteilung ähnlicher Art zu studieren, die sich mit dem Risiko beschäftigt, aussenpolitisch isoliert zu werden.

Wir sind uns auch bewusst, dass ein weiteres Risiko heute die Gemüter mehr bewegt als das militärische, nämlich die moderne Völkerwanderung, mit einer Einwanderungswelle, die heute unser Land überschwemmt und die sich innenpolitisch zu einer Art Krisensituation ausweiten kann. Auch hier hat Herr Bundesrat Koller schon einen strategischen Bericht vorgelegt, übrigens einen sehr beachtlichen und bedeutsamen. Er ist zu einer guten Grundlage unserer Einwanderungs- und Flüchtlingspolitik geworden und wird es weiterhin sein.

Wir waren uns in der Kommission auch bewusst, dass etwa das ökologische Risiko bedeutend ist, dass hier die Gefahren ansteigen und einen katastrophenähnlichen Zustand erreichen können. Was uns hier fehlt – das müssen wir natürlich auch sagen –, ist ein umfassender Bericht über die ökologischen Risiken. Wir besitzen zwar relativ geschlossene Massnahmenpakete für den Umweltschutz, aber eine eigentliche fundierte Lagebeurteilung haben wir in diesem Rat noch nicht vorgenommen.

Herr Professor Freymond aus Genf, ein sehr gescheiter Denker, hat uns auch darauf aufmerksam gemacht, dass etwa ein innenpolitisches Risiko darin besteht, dass unserem Lande heute die Kohäsion fehlt, die integrative Kraft aller Bürger, zusammen, gemeinsam etwas zu erreichen. Man kann sogar weitergehen und dies als eine Gefahr bezeichnen, die in eine Art Destabilisierung ausmündet.

Das ist ein Problem, mit dem wir uns bis jetzt sehr wenig beschäftigt haben. Wir hatten eigentlich nie so recht den Mut, dieses Problem anzugehen, und dieser Mut fehlt vielleicht auch dem Bundesrat. Das ist ein völlig offenes Feld in der Sicherheitspolitik, das noch bearbeitet werden muss, aber natürlich nicht vom Vorsteher des EMD, sondern hier muss ein anderer Bundesrat die Federführung übernehmen.

Die Kommission hat sich dann folgerichtig mit dem militärischen Risiko auseinandergesetzt. Ich glaube, man darf sagen: Wir sind uns alle, von links bis rechts, darüber einig geworden, dass das militärische Risiko nicht auf null zurückgesunken ist. Es ist deutlich kleiner geworden. Es existiert noch, und demzufolge – ich glaube, darüber sind wir uns auch alle einig gewesen – brauchen wir weiterhin eine Armee. Ob das allerdings eine Verteidigungsarmee oder ein Katastrophenhilfekorps oder irgendeine Friedenstruppe sein soll, darüber gehen die Meinungen schon wieder etwas mehr auseinander. Wir werden darauf im Verlaufe dieser Debatte noch zu sprechen kommen.

Eines ist sicher: Wir haben uns mit der Beurteilung des militärischen Risikos schwergetan, weil unmittelbare Gefahren und Bedrohungen nicht erkennbar sind. Es sind politische Konfliktpotentiale vorhanden. Denken Sie daran, dass Gorbatschow verschiedenes weggeräumt hat, was als militärische Gefahr erscheinen konnte. Er hat wider alles Erwarten seine Armee aus Afghanistan zurückgezogen. Er hat – das ist vielleicht seine bedeutendste Leistung – auf die Breschnew-Doktrin verzichtet, d. h. mit gewaltsamen Mitteln in Osteuropa einzugreifen. Das hindert nicht, dass wir hie und da Rückfälle erleben.

Wenn heute ein Verteidigungspakt zwischen Rumänien und der Sowjetunion entsteht, in dessen Vertrag Geheimklauseln

enthalten sind, die wieder an die Breschnew-Doktrin erinnern, dann stimmt auch uns das nachdenklich, nicht nur das rumänische Parlament.

Oder wenn wir heute hören, dass gestern Wilna durch die russische Armee besetzt worden ist, dann erinnert auch das an eine Vorgehensweise à la Breschnew. So ist denn die Risikoabschätzung relativ schwierig. Wir wissen, dass ein politisches Konfliktpotential in Jugoslawien vorhanden ist, das durchaus militärische Gefahren heraufbeschwören kann. Ich vermute sogar, dass der Zusammenschluss der beiden deutschen Staaten zu einem politischen Konfliktpotential mitten in Europa führen kann. Ich glaube aber nicht – da ist die Kommission gleicher Meinung –, dass daraus in Zukunft ein militärischer Konflikt entstehen wird.

Es ist für uns sehr schwierig gewesen, konkret die Frage zu beantworten, wie militärische Gefahren und Bedrohungsszenarien wirklich aussehen. Wir können nur feststellen: Die Arsenale sind noch vorhanden. Das, was Gorbatschow und Schewardnadse in Paris, im vergangenen November, erreicht haben, nämlich die Paraphierung im Bereich konventioneller Abrüstung, ist in Tat und Wahrheit immer noch nicht rechtskräftig. Dort, wo man Panzer verschrotten müsste, verschiebt man Divisionen über den Ural in eine Zone, wo man nicht abrüsten muss. Es ist zwar glücklicherweise jetzt in Portugal offenbar eine Vereinbarung zwischen dem amerikanischen und sowjetischen Aussenminister zustande gekommen. Aber was wirklich herauschaut, wissen wir nicht sicher. Hoffentlich bleibt das militärische Risiko so, dass es nicht in eine militärische Gefahr oder gar Bedrohung übergeht, aber ausschliessen kann das niemand. Wir benötigen deshalb eine Armee.

Wir sind uns auch einig geworden, dass diese Armee eine dreifache Zielsetzung hat, wobei der Vorsteher des EMD hier keine Prioritäten gesetzt hat. Aber in der Diskussion ist natürlich wiederholt zum Ausdruck gekommen, dass man ehrlicherweise sagen müsste: Unsere Armee ist und bleibt primär eine Verteidigungsarmee, die nicht Angriffe führt, sondern unser Land im Notfall verteidigen muss. Dass daneben die zweite, schon fast klassische Aufgabe der Katastrophenhilfe dazu kommt, ist selbstverständlich. Aber neu erscheint jetzt die stärkere Engagiertheit der Armee im Bereiche der friedensfördernden Massnahmen – wie die Idee vom Einsatz der Blauhelme. Es besteht überall Einigkeit, und damit schliesst eigentlich der Bericht.

Wir kommen damit in einen Bereich, wo die Realisation beginnt und damit zum Armeeleitbild 95 Stellung zu beziehen ist. Dies hat die Kommission nicht daran gehindert, vom Bundesrat Konturen des zukünftigen Armeeleitbilds zu verlangen. Er hat auch klar und deutlich seine Meinung gesagt, so wie er später in einer Pressekonferenz nachgedoppelt hat. Die Armee wird eine neue Einsatzdoktrin benötigen, die unter dem Stichwort «bewegliche Raumverteidigung» steht und u. a. eine Reduktion der Sollbestände beinhaltet.

Ob das, was jetzt in bezug auf Einsatzdoktrin vorgeschlagen ist, schon der Weisheit letzter Schluss ist, möchte ich nicht beantworten. Es war auch nicht Aufgabe der Kommission, diese Frage tatsächlich zu klären. Daraus ergibt sich dann die Organisationsform, daraus wird sich auch irgendwann die Frage ergeben, wie wir unsere wichtigsten Rüstungsgüter beschaffen, und damit verbunden ist die heikle Frage über den Flugzeugentscheid. Schliesslich wird – in einer Art vernetztem Denken – auch die Frage der militärischen Ausbildung zu beantworten sein. Aber das bearbeiten dann die Militärkommissionen und nicht mehr diejenigen der Sicherheitspolitik.

Wir dürfen auch beifügen, dass die Armee allein dem militärischen Risiko nicht begegnen kann. Ganz dringend und wichtig ist das Instrument der Aussenpolitik. Die Formel «bewaffnete Neutralität und Solidarität» ist unangetastet, bedarf aber neuer Interpretation und neuer Akzentuierung. Zur Bewaffnung sagen wir ja, über das Wie streiten wir. Zur Neutralität als eine Art Mythos sagen wir gefühlsmässig alle ja, aber ob wir sie angesichts des neuen Europas nicht neu interpretieren müssen, ist die grosse Frage. Die Neutralitätspolitik wird sich in pragmatischer Weise – wie bis anhin – an die politische Entwicklung anpassen.

Ganz neu und stärker akzentuiert wird alles hinzukommen, was man mit dem Stichwort Solidarität bezeichnen kann.

Wenn wir nicht begreifen, dass diese solidarischen Aktionen ein entscheidender Beitrag zur Friedenserhaltung sind, vergessen wir eine ganz wichtige Zukunftsaufgabe. Es geht nicht nur um die Entwicklungszusammenarbeit im Nord-Süd-Gefälle, sondern zunehmend auch im West-Ost-Bereich.

Wenn es uns nicht gelingt, diese neuen Länder – aus der Planwirtschaft erlöst, aus der Diktatur weggeführt – mit unserer Hilfe zur Demokratie und Marktwirtschaft zu leiten, werden wir das politische Konfliktpotential entscheidend vermehren und dadurch das militärische Risiko wieder verstärken. Diese Akzentuierung in unserer Aussenpolitik wird unsere Armee unterstützen, und die Armee wird gleichzeitig Hilfsmittel dieser Aussenpolitik sein.

Wir könnten jetzt praktisch zu jedem Departement weitergehen: Das Volkswirtschaftsdepartement hat einen Beitrag zu liefern über eine stabile Währungspolitik, über eine Diversifikation der wirtschaftlichen Risiken, über eine wirtschaftliche Krisenvorsorge und anderes mehr. Auch das Departement des Innern gehört dazu mit den nötigen Sicherheitsvorkehrungen gegen Terrorismus, gegen Drogenhandel, gegen Spionage und alles mögliche.

Wir haben zum Sicherheitsbericht fünf Anträge gestellt, die wir Ihnen noch vorstellen sollten und die man diskutieren muss. Ein Vorstoss betrifft die verstärkte Kooperation in der Aussenpolitik im Rahmen des europäischen Sicherheitssystems, der nächste beantragt dem Bundesrat, einmal in der Legislatur den sicherheitspolitischen Bericht überarbeitet vorzulegen; der dritte Vorstoss verlangt vom Bundesrat die Schaffung eines strategischen Beratungsorgans; der vierte Antrag will mehr friedenspolitische Studien, und schliesslich erwarten wir vom Bundesrat einen Bericht über den Golfkrieg.

Wir haben auch Minderheitsanträge, die wir ablehnen müssen. Der entscheidendste ist natürlich die Rückweisung des ganzen Berichts – ein Antrag, der erst in allerletzter Minute aufgetaucht ist, nachdem wir alle schon an den tiefsten Frieden in unserer Kommission glaubten; aber er ist jetzt da, und er verlangt nach einer klaren Auseinandersetzung. Er will eine Ausweitung des Berichts. Die Mehrheit der Kommission glaubt, dass das ein Mammutpaket werden würde, was praktisch nicht durchführbar ist, weil die Federführung in unserem Kollegialsystem immer wieder wechselt. Wahrscheinlich sind die Einzelberichte wirksamer und führen rascher zum Ziel als die Gesamtlast eines riesigen Risikoberichtes.

Wir glauben auch, dass das zweite Argument, das hinter diesem Rückweisungsantrag steckt, nicht verfangen kann. Das ist die Frage der finanziellen Umverteilung der Mittel. Wir können erst genaue Rechenschaft über die Finanzen ablegen, wenn wir die Konzepte kennen, d. h. wenn die Einsatzdoktrin der Armee und deren Organisationsform offen auf dem Tisch liegen. Ich bitte Sie darum, diesen Antrag abzulehnen.

Gesamthaft gesehen dürfen Sie diesem Bericht mit Vertrauen entgentreten. Er dient dazu, den Frieden zu erhalten und zu sichern; er bewährt sich in Anknüpfung an Traditionen, ohne gegenüber Neuerungen verschlossen zu sein. Es handelt sich um eine gute Leistung des Chefs EMD und seiner Mitarbeiter. Angesichts der fortgeschrittenen Zeit gilt jetzt aber das französische Motto: «Eh bien, on va déjeuner!»

*Hier wird die Beratung dieses Geschäftes unterbrochen
Le débat sur cet objet est interrompu*

*Schluss der Sitzung um 13.20 Uhr
La séance est levée à 13 h 20*

Sicherheitspolitik. Bericht 1990

Politique de sécurité. Rapport 1990

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1991
Année	
Anno	
Band	III
Volume	
Volume	
Session	Sommersession
Session	Session d'été
Sessione	Sessione estiva
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	02
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	90.061
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	04.06.1991 - 08:00
Date	
Data	
Seite	903-907
Page	
Pagina	
Ref. No	20 019 957

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.